



Article

Contrôle d'accès et handicap

PSM - N°253 - Mai 2019

contrôle d'accès



Plus que des aménagements spécifiques pour les PSH, la tendance est de fournir aux installateurs des équipements de contrôle d'accès au fonctionnement le plus simple possible et qui conviennent à tous.

© Suid

Contrôle d'accès et handicap

Garantir l'accessibilité d'un site aux personnes en situation de handicap (PSH), une obligation à laquelle doivent se soumettre les installateurs de systèmes de contrôle d'accès, notamment sur les ERP.

Ils peuvent recourir à une large gamme de matériels, assurant à la fois la sécurité des sites et une circulation aisée des PSH.

La loi Handicap du 11 février 2005 prévoit que pour tous les établissements recevant du public, « l'accessibilité est due à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap. » Dans cette même loi, le handicap est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou

plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». On estime qu'en France environ douze millions de personnes présentent une forme de handicap. Les installateurs sont donc au premier plan lorsqu'il s'agit de mettre en place un système de contrôle d'accès et sont soumis à de nombreuses règles. Le contrôle d'accès repose sur deux éléments : le système de gestion des accès - clés, cartes, biométrie et les obstacles physiques : portes, portillons, tourniquets, etc. Dans le cas des



Article

Contrôle d'accès et handicap

PSM - N°253 - Mai 2019

PSH, il est important que l'outil de commande de l'ouverture de l'accès (interphones, cylindres, lecteurs de badges ou biométriques) soit accessible quel que soit le handicap.

■ Interphonie, des systèmes d'appel accessibles à tous

Les systèmes d'ouverture des portes intérieures et extérieures doivent être accessibles à toute personne circulant en fauteuil. Si l'on prend un système d'interphonie, le bouton d'appel le plus haut doit être au maximum à 1,30 m du sol et au plus bas à 90 cm. L'interphone doit être implanté à plus de 40 cm d'un angle ou d'un obstacle. Désormais, les platines de rue doivent présenter des fonctionnalités qui prennent en compte les différents types de handicap, comme des indications sonores et visuelles, le repérage de la touche 5 et, s'il y a lieu, une taille de police de 4,5 mm minimum pour l'affichage des noms. Dans le cas d'un visiophone, la caméra de ce dernier doit être placée de telle sorte qu'elle permette de voir et d'identifier le visiteur qu'il soit assis ou debout. Enfin, le temps d'ouverture de la porte doit être suffisant pour qu'une personne ayant des difficultés à se mouvoir ait le temps d'entrer. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les appareils d'interphonie doivent être équipés d'une boucle d'induction magnétique, d'un retour visuel des informations orales et de la synthèse vocale.

■ Portillons et sas, des solutions en grande largeur

Boon Edam est depuis cent-quarante ans un des principaux fabricants européens de portes tournantes, barrières de sécurité et portillons. « Jusqu'à dans les années 2000, on nous demandait des portillons de sécurité de 40 cm de large, qui n'étaient pas suffisants pour faire passer une personne en fauteuil, précise Pierre-Henri Urrie, technico-commercial chez Boon Edam. Les PMR devaient généralement emprunter une entrée livraison, plus large, souvent à ouverture manuelle, ce qui signifiait de devoir faire appel à un agent d'accueil ou de sécurité. C'est une situation considérée comme discriminatoire. Aujourd'hui, on propose des portillons ou des couloirs en 90 cm de large, qui permettent à tous de circuler avec son badge, sans imposer un accès particulier aux PMR. Le seul bémol qu'on peut avoir en termes de sécurité est la possibilité de passer à deux. Il faut donc renforcer le contrôle d'accès par un système de contrôle d'unicité de passage, avec une caméra par exemple. L'autre solution est d'installer des sas avec de la vidéo. Les sas haute sécurité que nous proposons, comme le Circle Lock, offrent un diamètre de 1,50 m, ce qui permet à une personne en fauteuil de faire demi-tour, si nécessaire. C'est un type de solution que nous installons dans des banques. »

PAROLE D'EXPERT

NICOLAS ROUSSEL

Responsable produit, Stid



© DR

« NOUS DÉSIGNONS UN CONTRÔLE D'ACCÈS QUI SE FAIT SANS CONTRAINTE, À L'INSTINCT. »

« Il ne s'agit pas de designer des produits propres aux personnes à mobilité réduite,

mais bien de proposer des produits qui s'adressent véritablement à tous, y compris aux PMR. Sur l'ensemble de notre catalogue, nous avons un très large portefeuille d'équipements qui répondent aux besoins des PMR et des PSH, non pas parce qu'ils ont été conçus pour, mais parce que notre démarche consiste à rendre la sécurité la plus instinctive possible pour qu'elle convienne à tous. À partir du moment où la personne possède des droits d'accès, il faut qu'elle n'ait aucun effort particulier à faire pour s'authentifier qu'elle soit ou non en situation de handicap.

Concrètement, cela se traduit par nos lecteurs de badge Bluetooth LE qui peuvent être réglés en accès mains libres, le badge se trouvant par exemple dans un sac ou sur tout objet porteur de l'identifiant y compris un téléphone. De même, nous avons développé avec le lecteur Spectre placé au plafond, la possibilité de lecture de badge en UHF et d'ouverture de la porte, dès que la personne autorisée se présente dans une zone déterminée située devant la porte. C'est un système que nous développons dans des établissements de santé, avec une puce portée par différents supports qui peuvent être des « Wearables » (bracelets, montres) mais aussi des équipements médicaux (tubulaires des fauteuils roulants ou des déambulateurs). Ce n'est pas la personne qui doit s'adapter aux exigences du contrôle d'accès mais bien le contrôle d'accès qui doit s'adapter aux personnes, quelles que soient leurs limitations. »

■ Des portes faciles à ouvrir

« Ouvrir une porte lorsqu'on circule en fauteuil peut s'avérer extrêmement compliqué, souligne Bruno Bocquet, directeur commercial de Dom Metalux. Nous avons développé des serrures avec un axe déporté qui permettent une manipulation aisée pour les personnes en fauteuil, en conformité avec les normes accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il s'agit de ● ● ●



Article

Contrôle d'accès et handicap

PSM - N°253 - Mai 2019

contrôle d'accès

● ● ● *Centr'axe, une serrure encastrée ou une serrure en applique, la 9948. Dans les deux cas, l'axe de la béquille et du cylindre sont à 300 mm du bord de la porte, facilitant ainsi l'ouverture. Mais, au-delà de l'installation physique, il est important d'avoir un système de contrôle d'accès qui facilite la circulation des PMR. Les systèmes à cartes sont bien plus ergonomiques que les clés et peuvent commander des serrures électroniques.* »

■ Badges physiques et virtuels pour un accès facilité

De nombreuses solutions à base des technologies RFID MIFARE® et Bluetooth® Smart Low Energy permettent un contrôle d'accès sécurisé, convivial et dynamique. Les identifiants peuvent être portés par des badges ou tout autre objet « Wearables », et notamment les téléphones. STid, fait partie des sociétés innovantes qui proposent plusieurs modes d'identification. Le mode badge classique permet d'utiliser son téléphone comme un badge en le présentant devant le lecteur ; le mode « slide & pass » déclenche l'accès simplement en approchant la main du téléphone ; le mode « Tap Tap » consiste à tapoter deux fois le téléphone pour commander l'ouverture et enfin le mode « Remote » déclenche l'accès à distance par un bouton sur l'application. Pour l'entreprise, cela signifie plus aucun badge à traiter et une meilleure traçabilité, pour l'utilisateur un grand confort et un fonctionnement identique pour les PSH.

■ Déficiences visuelles : des solutions adaptées

Les déficiences visuelles concernent environ 1,5 million de personnes en France. Dom Metalux propose une béquille en braille, Easykey permettant un filtrage des accès pour les malvoyants. Pour Nicolas Roussel, « un produit agréé ne signifie pas nécessairement que le produit est ergonomique. Nous avons travaillé avec une association de malvoyants pour intégrer de façon la plus ergonomique possible un clavier braille. Cette association nous a également alerté sur la difficulté que peuvent rencontrer les personnes daltoniennes avec les codes traditionnels, vert/autorisation et rouge/refus d'accès. Nos lecteurs peuvent être entièrement configurés avec des couleurs différentes et des signaux sonores, lumineux ou des pictogrammes ». ■